

Prix *Jeune Docteur* de l'Université de Franche-Comté

Édition 2015, Règlement

Cadre, motivation et objectifs

Le Prix *Jeune Docteur* de l'Université de Franche-Comté (UFC) est organisé par l'Université depuis dix ans sous l'autorité de son Président.

Par sa conception, le Prix *Jeune Docteur* concerne toutes les spécialités représentées à l'UFC dans les Écoles doctorales. Il se veut d'abord, pour tous les candidats, une action supplémentaire de formation à la valorisation de leurs travaux, et pour le(s) lauréat(s), une aide effective pour cette valorisation.

Plus précisément les modalités d'organisation visent à :

- Inciter les jeunes docteurs à promouvoir leur thèse et à s'inscrire dans une démarche de contacts et d'initiatives personnelles pour faire connaître leurs compétences auprès d'un public averti ;
- Encourager les jeunes docteurs à penser et à réaliser leur poursuite de carrière ;
- Améliorer la visibilité des travaux des lauréats.

Calendrier, candidatures et renseignements

Le Prix *Jeune Docteur* 2015 s'adresse à tout docteur qui a soutenu une thèse sous le sceau de l'Université de Franche-Comté, ou en co-tutelle, dans l'année civile 2014.

Le dossier complet (selon descriptif ci-après) est à faire parvenir

- en version papier à *Université de Franche-Comté*

Service recherche – Bureau doctoral - « Prix Jeune Docteur 2015 »

1 rue Goudimel

25030 Besançon cedex

- et en version électronique (fichiers .pdf ou .doc exclusivement) à prixjeunedocteur-ufc@univ-fcomte.fr

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au 15 février 2015 (cachet de la poste faisant foi).

La coordination du Prix est assurée au Service recherche par Samuel-Gaston Amet, responsable du Bureau doctoral (tél. : 03 81 66 58 67 – bureau.doctoral@univ-fcomte.fr)

Dossier de candidature

À l'appui de sa candidature, le jeune docteur fournira dans les délais requis toutes les pièces suivantes :

- **la fiche d'inscription complétée** (formulaire fourni avec le règlement ; documents accessibles sur le site de l'Université, rubrique *Recherche*, onglet *Le doctorat à l'UFC – Prix et distinctions*) dans laquelle le candidat déclare s'il choisit, ou non, l'option d'éditer son travail de thèse ;
- **un curriculum vitae actualisé** précisant notamment le parcours universitaire du jeune docteur, le cadre institutionnel de sa formation à la recherche (directeur de recherche, unité de recherche, école doctorale, etc.), la liste exhaustive des organismes financeurs de ses travaux de thèse, ses implications dans le monde de la recherche, ses implications administratives ou pédagogiques, etc. ;
- **la liste de ses publications** et travaux (articles, communications, *posters*, etc.) ;
- **un argumentaire sur sa recherche** (maximum 1000 mots) rédigé pour un lecteur non spécialiste, dans lequel le candidat présentera notamment les enjeux de sa recherche et ses résultats ;

- **un projet personnel de valorisation de sa recherche** (maximum 250 mots) dans lequel le candidat indiquera les contacts noués pendant la thèse, les démarches auprès des professionnels pour valoriser son travail et son parcours, ses projets de carrière (recherche, avenir professionnel, avenir de chercheur), et dans lequel il précisera l'usage qu'il projette de faire de la récompense, ses motivations et les éventuels contacts déjà pris en ce sens ;
- les **pré-rapports des rapporteurs** autorisant la soutenance de sa thèse et le **rapport de soutenance** ;
- si le candidat retient l'option de publication de son travail de thèse, il fournira un **exemplaire électronique et un exemplaire papier de sa thèse** (ce dernier lui sera restitué après délibération du jury) et il précisera les **axes du travail de réécriture** et de recomposition de la matière scientifique envisagés pour rendre sa recherche accessible à un public motivé plus étendu que celui des seuls spécialistes, **les caractéristiques éditoriales et les modalités de publication souhaitées** en adéquation avec les usages de sa spécialité, **les éventuels contacts pour des soutiens financiers à la publication, le spécialiste qui accepte de cautionner l'ouvrage en le préfaçant**, spécialiste de la discipline de renommée nationale ou internationale externe à l'UFC ;
- si le candidat retient l'option de financement d'un projet de recherche, il fournira un **exemplaire électronique seulement de sa thèse**.

Jury de sélection

Ce jury est constitué par :

- le Président de l'UFC, le Vice-Président CS, le Vice-Président Sciences et culture en société, le Vice-Président Relations partenariales du Grand Est et le directeur des Presses universitaires de Franche-Comté,
- deux membres du Conseil d'administration de l'UFC, quatre membres du Conseil académique de l'UFC,
- le Président du Conseil régional de Franche-Comté ou son représentant,
- le Président de l'association des jeunes chercheurs de Franche-Comté ou son représentant.

Sélection du lauréat

- Admissibilité : Dans un premier temps, le jury sélectionne un certain nombre de candidats à partir de l'examen des dossiers.
- Admission : Dans un second temps, le jury s'entretient pendant 20 minutes avec chacun des candidats admissibles (pour les candidats éloignés l'entretien peut être organisé par visio-conférence). L'audition débute par un exposé du candidat (maximum 10 min), et se poursuit par un échange avec le jury (10 min). Cet entretien permet d'apprécier, sur la base de son projet personnel, l'aptitude du candidat à communiquer sur sa recherche et à promouvoir son projet de vie professionnel.

À l'issue des entretiens, le jury de sélection désigne le(s) lauréat(s) du Prix *Jeune Docteur* de l'UFC ; il se réserve la possibilité de désigner plusieurs lauréats ex-aequo ou de n'en désigner aucun.

Récompense attribuée

Afin de répondre à la diversité des pratiques disciplinaires de l'Université, le prix peut se décliner en deux récompenses distinctes. Le candidat choisit donc l'une des deux options :

- éditer son travail de thèse aux Presses universitaires de Franche-Comté dans la série *Thésis-promotion des jeunes docteurs* (cette publication sera financée par l'UFC jusqu'à hauteur de 3000 € et pourra faire l'objet d'une coédition) et recevoir la somme de 500 euros pour réaliser et promouvoir cet ouvrage ;
- ne pas éditer son travail de thèse et recevoir la somme de 3500 € pour mener à bien son projet de recherche.